



Le 26 décembre 2016

**Objet : dépôt d'un préavis de grève pour la période du 03 janvier au 17 janvier 2017 et nuits attenantes.**

Monsieur le Président Directeur Général,

Les organisations syndicales CFDT-Météo, SNITM-FO et Solidaires-Météo déposent un préavis de grève concernant le personnel de DIRAG/PREVI valable du 03 janvier au 17 janvier 2017 (et nuits attenantes).

La difficulté à pourvoir les postes vacants oblige le personnel de DIRAG/PREVI à accepter une réorganisation transitoire. Vous réduisez le personnel de nuit de moitié mais refusez de réduire la production dans les mêmes proportions.

Très récemment, vous avez communiqué le nouveau planning du poste aéronautique (le poste synoptique disparaissant la nuit). Le personnel DIRAG/PREVI ne peut accepter un tel planning, en particulier en deuxième partie de nuit.

Sans un allègement conséquent des tâches, le personnel ne pourra pas assurer l'ensemble de ses missions.

De plus, nous notons une incohérence dans les choix de DIRAG/D. Lors de cette réorganisation transitoire, le TEMSI 06 UTC disparaît. Pourtant, la direction a arbitrairement décidé de priver le personnel de son droit de grève pour effectuer cette production aéronautique lors de notifications.

En conséquence, nous demandons :

- une réelle concertation avec le personnel impacté et les organisations syndicales pour travailler sur le planning des tâches la nuit
- un arbitrage en CTEP sur la nécessité de notifier le personnel de DIRAG/PREVI pour les TEMSI en cas de grève.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, nos salutations respectueuses.

J. COTTEREAU

CFDT-Météo

Philippe CAMO

SNITM-FO

Régis TELLIER

Solidaires-Météo